

## Thème 6B : Les droits de la personne

---

### Connaissance fondamentale

Tous les êtres humains ont le droit de vivre, libres et égaux, en toute dignité, sous la protection de la loi.

---

### Résultats d'apprentissage

- 6B.1 Expliquer les raisons pour la création de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de l'ONU ainsi que les concepts clés s'y rapportant.
  - 6B.2 Identifier les libertés fondamentales et les garanties juridiques enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et les comparer avec celles que l'on retrouve dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.
  - 6B.3 Expliquer par quels moyens un individu peut exercer ses droits selon la Charte tels que contester une loi provinciale ou fédérale et expliquer le rôle d'organismes tels que l'ombudsman et la Commission des droits de la personne.
  - 6B.4 Expliquer comment les droits et libertés peuvent être limités et comment ils sont accompagnés de responsabilités et d'obligations précises.
  - 6B.5 Analyser des situations dans lesquelles les droits et libertés peuvent entrer en conflit, par exemple : la liberté d'expression, la littérature haineuse, les traditions ancestrales et la diffamation.
  - 6B.6 Examiner les droits des groupes ou des personnes au Canada qui n'ont pas été respectés, par exemple : le statut de la femme, les droits des Autochtones, les droits minoritaires, l'identité sexuelle et les droits linguistiques.
  - 6B.7 Évaluer l'impact de la *Loi sur les Indiens* et d'autres lois ainsi que du non-respect des clauses des traités sur le plan des droits de la personne en ce qui concerne les peuples autochtones au Canada.
  - 6B.8 Évaluer la contribution de certains individus ou organisations dans la promotion des droits de la personne à l'échelle canadienne et internationale.
  - 6B.9 Mesurer les effets de l'action collective telle que les pétitions et les groupes de pression sur l'évolution du droit dans une démocratie.
-